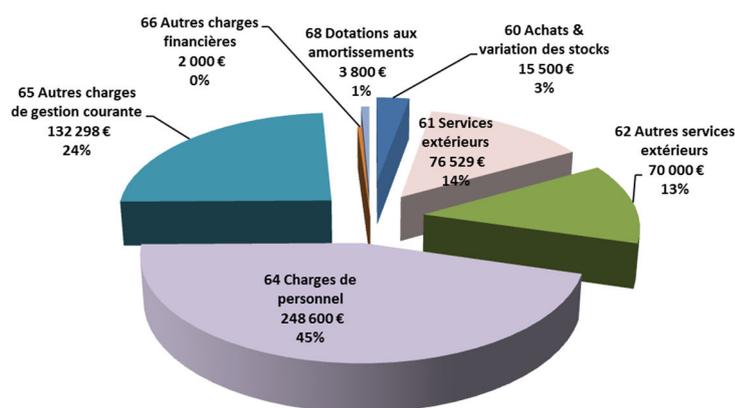


6. LE BUDGET PRIMITIF 2019 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 548 727 €

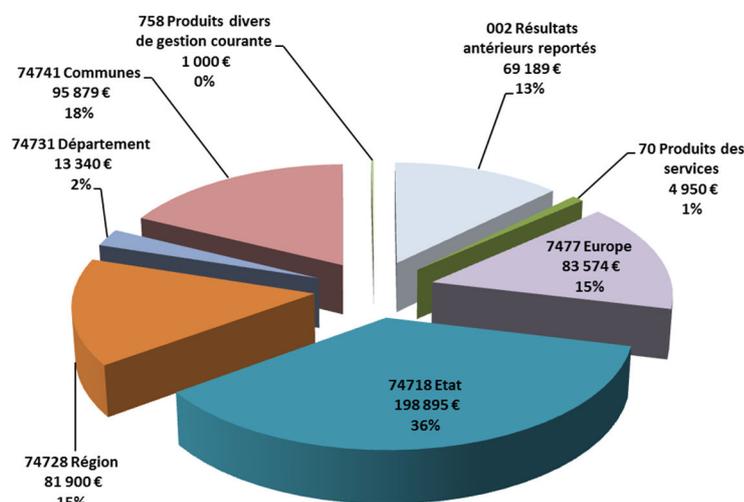
Dépenses		
60	Achats & variation des stocks	15 500 €
61	Services extérieurs	76 529 €
62	Autres services extérieurs	70 000 €
64	Charges de personnel	248 600 €
65	Autres charges de gestion courante	132 298 €
66	Autres charges financières	2 000 €
68	Dotations aux amortissements	3 800 €
Total dépenses de l'exercice		548 727 €



Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2019 par le Syndicat seront les suivantes :

- Chapitre 61
 - ⇒ Dépenses liées à l'engagement d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes en vue de l'aménagement et du jalonnement des itinéraires cyclables « Indre à Vélo » et « Compostelle à Vélo » (2019-2020) et d'une étude visant à créer un Projet Alimentaire territorial (2019-2021)
- Chapitre 64
 - ⇒ Dépenses liées aux personnels du Syndicat de Pays : effectif réduit à 4 agents, dont 1 contractuel en cours de recrutement (50% LEADER et 50% CLS) et 3 titulaires (100% Directeur, 100% secrétaire comptable, 80% OPAH)
- Chapitre 65
 - ⇒ Dépenses liées aux prestations suivantes :
 - Animation des MAEC 2016 à 2019 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)
 - Réalisation de diagnostics FART 2019 dans le cadre de l'OPAH (Expertise et Habitat)
 - Etude de faisabilité « habitat indigne » (SOLiHA Indre)

Recettes		
002	Résultats antérieurs reportés	69 189 €
70	Produits des services	4 950 €
7477	Europe	83 574 €
74718	Etat	198 895 €
74728	Région	81 900 €
74731	Département	13 340 €
74741	Communes	95 879 €
758	Produits divers de gestion courante	1 000 €
Total recettes de l'exercice		548 727 €

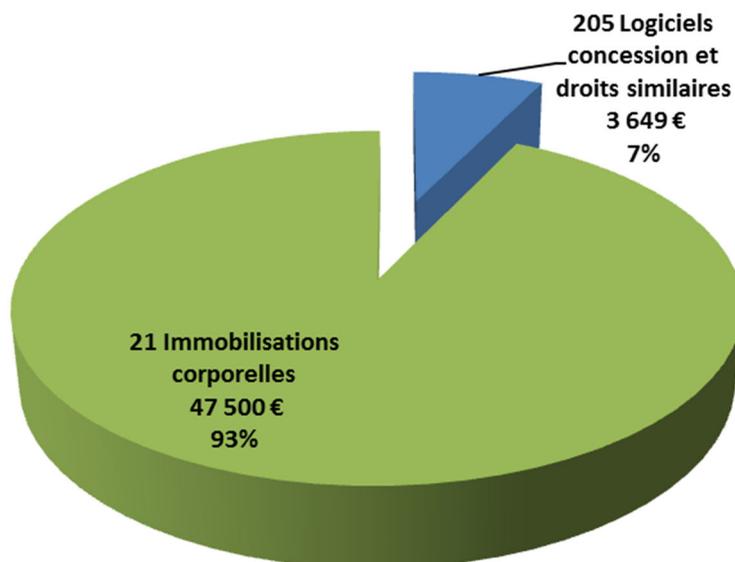


En 2019, les principales ressources du Syndicat de Pays proviendront :

- Du résultat de l'année 2018
 - ⇒ Excédent de fonctionnement cumulé reporté en recette de fonctionnement du BP 2019
- De l'Etat
 - ⇒ OPAH du Pays :
 - Animation OPAH 2017 : solde de la subvention de l'ANAH
 - Animation OPAH 2018 et 2019 : subvention de l'ANAH
 - ⇒ Animation du CLS 2019 : subvention de l'ARS
 - ⇒ Animation des MAEC 2016 à 2019 : acomptes des subventions du Ministère de l'agriculture
- De la Région
 - ⇒ Animation du Contrat régional 2019 : subvention régionale au titre du CRST
 - ⇒ Création d'un Projet Alimentaire territorial 2019-2021 : subvention régionale du CRST
 - ⇒ Animation du CLS 2018 : solde de la subvention régionale du CRST
 - ⇒ Animation et actions du CLS 2019 : subvention régionale du CRST
- Du Département
 - ⇒ Participation du Département de l'Indre au fonctionnement du Pays : subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019
- Des collectivités membres du Syndicat (51 communes)
 - ⇒ Participation statutaire des communes : cotisation des communes 2019 de 3,30 € par habitant
- De l'Europe
 - ⇒ animation et gestion LEADER 2018 et 2019 : subvention FEADER
 - ⇒ animation CLS 2017-2018 : solde de la subvention FEADER
 - ⇒ étude véloroutes 2019-2020 : subvention FEADER (coopération LEADER)

C - Section d'investissement – Dépenses – 51 149 €

Dépenses		
205	Logiciels concession et droits similaires	3 649 €
21	Immobilisations corporelles	47 500 €
Total dépenses de l'exercice		51 149 €

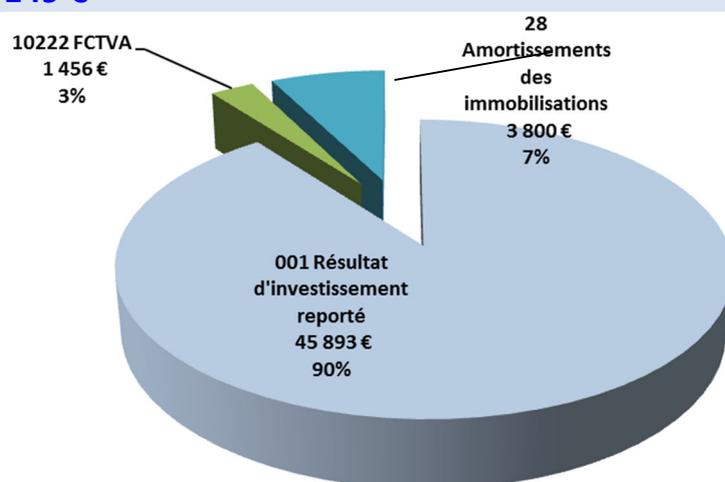


En 2019, les dépenses d'investissement du Syndicat seront les suivantes :

- Acquisition de logiciels informatiques (chapitre 20)
- Equipements en mobilier, bureautique et informatique, véhicule de services et aménagements des locaux nécessaires (chapitre 21)

D - Section d'investissement – Recettes – 51 149 €

Recettes		
001	Résultat d'investissement reporté	45 893 €
10222	FCTVA	1 456 €
28	Amortissements des immobilisations	3 800 €
Total recettes de l'exercice		51 149 €



En 2019, les recettes d'investissement du Syndicat proviendront :

- Du résultat de l'année 2018 : Excédent d'investissement cumulé reporté au 001
- Du FCTVA sur les investissements 2017 (chapitre 10)
- De l'amortissement des immobilisations du Syndicat : véhicule, mobilier, matériel informatique et bureautique (chapitre 28)